



DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'ORGANISATION D'UN TOURNOI

VOUS SOUHAITEZ : *(cochez la ou les case(s) correspondante(s))*

- Obtenir une autorisation pour l'organisation d'un tournoi de football
- Promouvoir votre manifestation en l'intégrant à la liste des tournois disponible sur le site Internet du District de Haute-Garonne de Football

POUR OBTENIR UNE AUTORISATION, VOUS DEVEZ :

- ⇒ Remplir cet imprimé
- ⇒ Le retourner au District : secretariat@haute-garonne.fff.fr
- **1 mois** avant la date de votre manifestation

N.B : Si vous organisez plusieurs tournois au cours de la saison, vous devez remplir un imprimé pour chaque tournoi

A COMPLETER OBLIGATOIREMENT EN LETTRES CAPITALES

Nom du club :

N°d'affiliation :

Ville :

Date du tournoi :

RESERVE AU DISTRICT

Date de réception :

N° de dossier :

DEFINITION DE LA MANIFESTATION

Appellation du tournoi :

Commune :

Nom du stade (ou salle) :

Dates : du / au / / 20.....

Nature : Régional
 Départemental

Hébergement prévu : Oui Non

Si oui : Famille Hôtel Autre :

RESPONSABLE

Nom :

Prénom :

N° de licence :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Domicile : Portable :

Email :

CATEGORIES DES EQUIPES

CATEGORIES MASCULINES	Discipline			Nombre d'équipes prévues	Nombre maximum de joueurs par équipe
	Foot à 11	Foot à effectif réduit	Sixte		
Vétérans					
Seniors					
U18					
U15					
U13					
U11					
U9					
U7					
CATEGORIES FEMININES					
Seniors					
U18					
U15					
U13					
U11					
U9					
U7					

RAPPELS DE LA REGLEMENTATION

1. Assurance en responsabilité civile et en dommages corporels :

Les organisateurs sont tenus de respecter les articles 37 et 38 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984.

2. Contrôle médical :

(Article 6 de la loi n°99-223 du 23 mars 1999)

« La participation aux compétitions sportives organisées ou agréées par les fédérations sportives est subordonnée à la présentation d'une licence sportive portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition... » *(extrait)*

3. Temps de jeu :

Ils doivent respecter les termes des Règlements Généraux de la FFF, notamment ceux du statut fédéral des jeunes (article 8) et du statut fédéral féminin (article 6).

4. Sur classement :

Les dispositions des articles 73, 74, 75 et 168 des Règlements Généraux de la F.F.F doivent être scrupuleusement respectés.

5. Buts mobiles :

Les buts mobiles doivent être fixés au sol et avoir été soumis aux exigences de sécurité prévues par le décret n°96-495 du 4 juin 1996.

CLUB DEMANDEUR	RESERVE AU DISTRICT
<p><u>Pièces jointes :</u></p> <p><input type="checkbox"/> Règlement complet du tournoi (obligatoire en son absence, votre demande ne peut être traitée)</p> <p><input type="checkbox"/> Liste des équipes engagées (facultatif)</p> <p><input type="checkbox"/> Autres :</p> <p>.....</p> <p>Date :/...../.....</p> <p>Signature Cachet</p>	<p>Autorisation accordée <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Observations :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>Date :/...../.....</p> <p>Signature Cachet</p>